



## Conseil des parents du 11<sup>e</sup> arrondissement **Zone SUD**

Conseil du **mardi 6 février** 2024 – n°2  
Compte rendu

### Participant.e.s :

#### Mairie du 11<sup>e</sup>

Bénédicte Dageville, Adjointe au Maire du 11<sup>e</sup>, chargée de la petite enfance  
Ana É Silva, Directrice Générale Adjointe des Services

#### Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances 11/12

Laurie Dahan, Cheffe de CASPE

##### Pôle Familles et Petite Enfance

Claire Cordonnier, Cheffe de pôle

Fatima Khermache, Coordinatrice Petite Enfance

### Représentantes crèches

<b>Chanzy</b>	30 rue Chanzy (cité Prost)	Marie Laure FOURQUET
<b>Godefroy Cavaignac</b>	25 rue Godefroy Cavaignac	Carine LEFRANC
<b>St Bernard 1 (38)</b>	38 rue Saint Bernard	Céline NOGENT Christine DAMIEN

### Représentant.e.s des parents

CC ST BERNARD		<b>BONDUELLE</b>	Karolina
CC GODEFROY CAVAIGNAC		<b>FOUCARD</b>	Fanny
CC ST SABIN		Mandrila	Marion
CC PELEE		<b>MENARD</b>	FABIEN
CC COUR DEBILLE	Co-Président.e	<b>NKOTMAPOUNA</b>	Jeanne
CC GODEFROY CAVAIGNAC		<b>ROY</b>	Anneline
CCE 14bis MOUFLE		Rouhban	Antony
CCE 14bis MOUFLE	Co-Président.e	Louvet	Julie

**Prochain conseil 23 avril 2024 à 18h.**



### **Est-il possible de recevoir le menu des repas à l'avance ? Au minimum la semaine**

Besoin exprimé : les parents souhaitent pouvoir organiser leurs achats et planifier les repas à domicile en cohérence avec le menu de la crèche, ce qui est particulièrement pertinent durant la période de diversification alimentaire des enfants.

Éléments de réponse : la question de la réception anticipée des menus a déjà été soulevée par le passé. Un.e diététicien.ne est chargé.e de produire les menus pour l'ensemble du trimestre à venir. Ces menus sont soumis à un comité de validation. Après validation ils sont mis en application, sauf aléas ponctuels (par exemple un non-approvisionnement d'un aliment). Ils sont déjà généralement affichés chaque semaine à l'entrée des établissements.

Exemple de solution : une nouvelle procédure initiée par la crèche Pelée permet désormais l'envoi des menus à l'avance, en début de trimestre, grâce à la collaboration du service diététique et de SODEXO.

Conclusion : Le conseil de marie confirme qu'il est possible d'afficher les menus à l'avance de manière trimestrielle ou mensuelle bien que les menus soient sujets à des modifications en fonction de la disponibilité des produits des fournisseurs.

### **Quel est la situation quant à la proposition de sucre ajouté aux enfants ?**

Besoin exprimé : les parents souhaitent réduire au maximum l'apport en sucre ajouté, conformément aux recommandations des sociétés savantes pédiatriques.

Éléments de réponse : ce sujet est suivi de près par les personnes en charge de la diététique des repas. Il existe une norme nationale imposant de ne pas proposer plus de 10% de sucre libre dans les aliments. Une analyse sur le périmètre de la ville de Paris montre que le seuil est à 3%. La situation est donc maîtrisée, même s'il arrive que les personnes en charge des goûters proposent, à titre exceptionnel (maximum 2 fois par mois) des goûters avec de la confiture ou du miel. Dans ce cas, l'aliment est proposé à l'enfant qui n'est pas obligé d'en manger, et il est donné en fine couche sur du pain.

Le cahier des charges peut cependant évoluer, il est revisité tous les 3 ans.

Conclusion : une solution envisageable serait d'établir un dialogue entre le/la diététicien(ne) et un représentant des parents au sein du conseil. Cette démarche vise à faciliter une meilleure compréhension du processus de calcul et à assurer une transparence accrue concernant les normes nutritionnelles appliquées

### **Les crèches ayant un ou plusieurs espaces extérieurs peuvent-elles garantir l'accès aux enfants en toute saison ?**

Besoin exprimé : les parents souhaitent optimiser l'utilisation des espaces extérieurs pour celles qui en ont.

Éléments de réponse : cette problématique est bien connue et trois voies d'actions sont possibles :

- Le plan "Paris s'adapte", actif jusqu'en 2026 et sous la direction de la Transition écologique et du Climat, vise à équiper annuellement 450 établissements et structures externalisées en dispositifs de confort d'été, comme des pergolas ou des ombrières.  
Jusqu'à présent, chaque année, 15 établissements parisiens dédiés à la petite enfance bénéficient de ces installations, avec notamment un établissement dans le 11ème et un autre dans le 12ème arrondissement. Pour l'année en cours, une attention particulière est portée sur le 11ème où cinq établissements ont été portés candidats pour l'installation de pergolas et d'ombrières.
- Le plan "Prévention Canicule", établi depuis une dizaine d'années, prévoit une allocation annuelle de matériel et les travaux y afférents. Parmi les mesures possibles, l'installation de stores bannes ou extérieurs est prévue. Cette année, 10 établissements ont été portés candidats pour bénéficier de ces améliorations.
- Hors plan : financés par les établissements eux-mêmes. En général pour l'achat de climatiseurs/ventilateurs d'appoint.

Le conseil insiste sur la complexité de la programmation des travaux dans les établissements. En plus de la problématique d'allocations des budgets, il y a aussi la difficulté de mobilisation des ressources - entreprise ou salarié de la mairie - pour faire les travaux. Enfin les travaux ont lieu aux périodes de fermeture des établissements. Les fenêtres d'action sont donc resserrées.

Conclusion: les parents expriment le souhait d'une plus grande transparence concernant les critères de sélection et la liste des établissements candidats et retenus pour les plans "Paris s'adapte" et "Prévention Canicule".

### **Sur l'attribution des budgets pour les interventions extérieures artistiques : existe-t-il un budget « projet culturel » ?**

Besoin exprimé : les parents souhaitent augmenter les opportunités artistiques pour les enfants.

Éléments de réponse : différents type d'actions sont possibles

- Initiative 'art pour grandir' - gérée par la Direction des Affaires Culturelles (DAC): l'ensemble des établissements du secteur candidatent au programme qui vise à programmer la mise en résidence d'un.e artiste ou d'une troupe dans un établissement. La candidature fait l'objet d'une motivation documentée et inclusive de l'ensemble du personnel. Le dispositif, mis en place depuis deux ans, profite annuellement à environ trente établissements. Une fois sélectionnés, ces derniers ne sont pas éligibles pour de futures candidatures.
- Le DAC offre également la possibilité de prêt d'œuvres d'art issues du fonds d'art contemporain de la ville de Paris. Les établissements disposent d'un an pour bénéficier de la présence de l'artiste, qui peut animer des ateliers.
- Chaque établissement a la capacité de collaborer avec les ressources locales en utilisant son propre budget.
- D'autres initiatives indépendantes de tout budget ont été identifiées, comme le partenariat avec le conservatoire et la mobilisation de parents volontaires.

Conclusion : hormis la sensibilisation des parents non-membres du conseil, aucune autre action nécessitant un budget n'a été identifiée.

**Comment fonctionnent les budgets de rénovations des crèches et est-on en droit d'engager des travaux de peinture ou autre sous forme de bénévolat « parent » ?**

Éléments de réponse : Sauf si un aménagement est programmé dans le cadre d'un projet pédagogique - exemple de la création d'une fresque - les travaux sont à l'initiative de la mairie et ne peuvent être réalisés de manière bénévole. Les demandes sont réalisées via une plateforme dédiée pilotée par la direction des achats.

Les réparations ponctuelles et les petits travaux sont financés sur le budget de fonctionnement. Les plus gros travaux sont financés sur le budget d'investissement ; ils sont programmés environ deux ans à l'avance.

Plus précisément, quand une crèche a besoin de travaux, la responsable fait une demande via une plateforme. Les demandes sont suivies par la Section Locale d'Architecture (SLA) composée d'un pôle «Etudes et travaux» et d'un pôle «Exploitation technique» (atelier, contrôle de l'exploitation externalisée). Les gros travaux sont confiés à des entreprises externes. Les travaux de rénovation sont pris en charge par le budget de la SLA.

**Les portes d'entrée de certaines crèches dysfonctionnent régulièrement, y a-t-il des vérifications annuelles ? Les crèches sont-elles aux normes en cas de danger ? Y a-t-il des contrôles ?**

Éléments de réponse : la procédure applicable en cas de besoins de travaux dans un établissement a été expliqué dans le cadre d'une question précédente. Les problèmes de sécurité sont traités en priorité par les équipes en charges des travaux de réparations ponctuelles. La sécurité est également un sujet collectif, c'est l'affaire de tous donc aussi des familles, il faut être vigilant quant aux possibles intrusions.

En ce qui concerne la crèche concernée dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, les travaux ont déjà été validés.

**Comment sont gérées les alertes à la bombe dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement et les intrusions ?**

Éléments de réponse : Il existe des protocoles et des images pour dédramatiser vis-à-vis des enfants. Des lieux sécurisés pour les enfants et adultes sont prévus dans chaque établissement. Il s'agit d'un protocole validé par la ville de Paris. Toutes les équipes sont formés mais pas d'exercices comme pour les exercices incendies qui sont réguliers dans chaque établissement.

Dans les crèches pas encore l'alerte intrusion comme ça existe dans les écoles depuis peu.

Un parent demande s'il y a déjà eu un cas d'intrusion dans une crèche dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement et les services de la mairie répondent que non.

**Retour d'information concernant le prochain « Forum de la petite enfance » dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement :**

Éléments de réponse : La prochaine formation aux Premiers secours aura lieu dans le cadre du forum de la petite enfance, c'est-à-dire mercredi 19 juin 2024. La procédure d'inscription est la même que l'année dernière.

Les parents indiquent que le mercredi n'est pas un créneau idéal pour beaucoup de parents et demandent si prévoir une autre session un samedi serait possible ?



Les services de la mairie indiquent qu'il est difficile de faire travailler les équipes de la petite enfance le samedi mais qu'il est possible de réfléchir à une solution pour proposer plus de sessions.

**Est-il possible de mettre en place un annuaire des parents du 11ème ? Cela permettrait de mettre en place des choses nouvelles, telle qu'un Vinted de crèche, ou des cours de yoga parents-enfants ?**

Éléments de réponse : Cela n'est pas possible en raison du RGPD. Il est toutefois possible de se rapprocher de la maison des associations qui a des associations pour les parents.

Une Directrice de crèche indique que son établissement a mis en place un système de « troc ».

La CASPE précise que de telles organisations sont possibles à la condition qu'il n'y ait pas d'échanges d'argent (dons uniquement).

**Le manège de la place du Père Chaillet (en face de la mairie) a été retiré en mai. Est-il prévu de le remplacer et d'installer un autre manège ? Il manque à nos enfants, et les autres manèges sont loin...**

Éléments de réponse : La loi contraint à passer par un appel à projets. Une autre candidature a été retenue donc il a fallu démonter le manège. Le nouveau candidat retenu a pris du retard pour raison personnelle et puis il a dit qu'il avait besoin de couper des arbres. Comme ce n'était pas envisageable ; un nouvel appel à projet a été lancé. Le nouveau manège devrait arriver mi 2024 (voir en annexe réponse du Maire à ce sujet au Conseil d'arrondissement du 25 septembre 2023).

**Comment anticiper les absences, le turn over des équipes et avoir plus de transparence pour les parents ?**

Réponse des services de la CASPE : on ne peut pas communiquer les plannings. Les crèches font leur planning en fonction des contraintes opérationnelles (congrés, absences imprévues...). Si besoin, il peut y avoir une intervention du pôle des « volants » de 17 personnes.

Au sujet du pôle de remplacement : toutes les semaines un point est fait pour traiter les demandes de remplacement pour les semaines à venir. Une priorisation est faite en fonction de l'urgence de la situation.

Témoignage d'une directrice d'établissement : on aborde parfois en journée pédagogique « comment travailler en effectifs réduits » ; on peut faire, par exemple, intervenir un agent technique pour surveiller une sieste.

Question des parents : les 17 remplaçants c'est pour combien de personnes ?

Réponse de la CASPE : 1300 personnes actuellement. Par ailleurs, une réflexion est en cours au niveau des absences au niveau global à la DRH de la ville de Paris.

Le conseil attire l'attention des parents sur le collectif « Pas de bébés à la consigne » auquel les parents peuvent adhérer.

Les deux questions restantes (choix des activités en crèche et fonctionnement des journées pédagogiques) seront traitées au prochain conseil avec l'accord de la majorité des présents. En effet, pour les participants, il est plus intéressant d'avoir le retour des directrices de crèche, plutôt qu'un retour écrit.



Annexe

### Question orale relative à l'éviction du manège de la place du Père Chaillet

Réponse du Maire à ce sujet au Conseil d'arrondissement du 25 septembre 2023

« Le contexte qui a conduit au retrait du précédent manège découle d'une ordonnance du gouvernement, qui impose de mettre en concurrence les occupations de l'espace public. La Ville de Paris applique le droit donc nous étions contraints de ne plus faire de gré à gré et de mettre en concurrence. L'exploitante du manège avait ainsi pu s'installer sur la place. Un appel à propositions qui a été lancé en 2019 pour mettre en concurrence 93 emplacements, dont celui du Père Chaillet, s'inscrit dans le cadre de cette législation. À cette occasion, l'ancienne exploitante sur le site a eu la possibilité de candidater. Mais sa candidature n'a pas été retenue car la commission d'attribution (comme les commissions d'appel d'offres, elle est composée pour garantir la neutralité, l'équité de traitement et toutes les règles de la commande publique), dans laquelle je ne siège pas, a retenu un lauréat avec un projet plus qualitatif. Notre souhait a toujours été d'avoir un manège, mais un plus joli manège. Le projet retenu proposait un manège plus classique avec des petits chevaux de bois, et répondait à des critères esthétiques que la Ville avait introduits dans son appel à projets.

L'ancienne propriétaire a donc été priée de quitter la place pour permettre aux nouveaux exploitants d'arriver, ce qu'elle a refusé de faire. La Ville de Paris a donc dû engager une procédure d'expulsion avant d'envisager de faire éventuellement appel à la force publique, ce qui n'aurait pas été souhaitable. La propriétaire est partie fin juin et le nouvel exploitant devait arriver début juillet. Des problèmes personnels l'ont empêché de s'installer en juillet, et à la fin de l'été, cet exploitant nous a expliqué que son manège nécessitait le déplacement d'un candélabre et l'élagage d'arbres, voire l'abattage d'un arbre, ce qui est évidemment inacceptable.

Pour respecter la réglementation que j'ai évoquée, on se trouve dans l'obligation de publier un nouvel appel à propositions, qui devrait paraître d'ici la fin de l'année. Je relance régulièrement les services pour que l'on puisse avoir très rapidement un nouveau manège de qualité sur cette place et ainsi retrouver, comme vous l'avez dit, une âme d'enfant.